



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°106

25 Octobre 2017

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Mission flash : Lancement de la deuxième étape**

Les députés Monique Iborra (LREM) et Caroline Fiat (France insoumise) ont été désignées, le 4 octobre en commission des affaires sociales, co-rapporteuses d'une mission d'information sur les EHPAD, deuxième étape de la mission flash que Monique Iborra a mené en septembre. À suivre...

- **PLFSS 2018 : Hausse de 2,6 % pour l'Ondam médico-social**

Les grandes lignes du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2018 ont été présentées le 28 septembre. Ce projet de budget s'inscrit dans l'objectif du gouvernement d'atteindre l'équilibre de l'ensemble des comptes de la sécurité sociale à l'horizon 2020. Le projet proprement dit doit être adopté en conseil des ministres le 4 octobre et discuté en commission à l'Assemblée nationale à partir du 17 octobre.

L'Ondam pour le médico-social progresse ainsi de 2,6 % par rapport à 2017 (au lieu de + 2,9 % en 2017 par rapport à 2016). Par conséquent, en 2018, 22 milliards d'euros seront ainsi consacrés au financement des établissements et services accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie ou des personnes handicapées, soit 515 millions d'euros de plus qu'en 2017.

Pour le champ "personnes âgées" les mesures sont les suivantes :

- La réforme du financement des Ehpads initiée en 2017 sera poursuivie et 100 millions d'euros seront consacrés à l'amélioration du taux d'encadrement, de la qualité des accompagnements et des conditions de travail des personnels. Une enveloppe de 10 millions d'euros sera dédiée à la première partie d'un plan progressif d'extension du dispositif expérimental des astreintes de nuit au sein des EHPAD.

- Création de places : 4 525 places supplémentaires d'hébergement permanent en EHPAD ainsi que 693 places d'accueil de jour et 482 places d'hébergement temporaire. 206 places dans les PASA et 272 places en UHR (avec 15 millions d'euros au titre des mesures nouvelles 2018). Aussi, 30 équipes spécialisées Alzheimer (ESA) nouvelles seront créées à

terme, dont 5 dès 2018. Cette offre viendra en complément des 66 équipes ESA restant à installer entre 2017 et 2019 dans le cadre du Plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019.

- **PLFSS 2018 et télémédecine**

« Mettre en œuvre la révolution numérique en santé pour abolir les distances » est une des quatre priorités du plan « [Renforcer l'accès territorial aux soins](#) » en lien avec le PLFSS 2018. Ainsi, il est envisagé d'inclure la télémédecine dans le droit commun et d'en permettre ainsi un usage accru. Pour soutenir l'investissement nécessaire à ce déploiement, le dossier de presse annonce « 28 000 euros par établissement sanitaire ou médico-social ou structure d'exercice coordonné pour l'accompagnement, la mise à disposition de locaux et l'investissement nécessaire à la télémédecine ». Les crédits du Fonds d'Intervention Régional (FIR) destinés au développement de la télémédecine « seront doublés dès 2018 pour passer à 18 millions d'euros ».

Le plan se fixe comme objectif d'équiper « tous les EHPAD et toutes les zones sous-denses d'ici 2020 d'un matériel permettant la téléconsultation afin d'éviter les hospitalisations inutiles et améliorer la qualité du suivi des patients résidents ».

- **Seuils de modulation du forfait global dépendance**

L'[arrêté du 4 septembre 2017](#), paru au Journal officiel du 3 octobre, vient fixer le seuil déclenchant le dispositif de modulation du forfait global dépendance, bien que ces seuils étaient déjà connus puisque diffusés dans l'instruction N° DGCS/SD5C/2017/123 du 7 avril 2017.

Le texte prévoit une montée en charge du seuil de déclenchement afin de prendre en considération la période de convergence en fonction de la situation de l'établissement.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2018, trois possibilités :

- Les établissements qui perçoivent 100 % ou plus du résultat de l'équation tarifaire, ont pour seuil 95 % ;

- Les établissements qui perçoivent de 90 % à 100 % du résultat de l'équation tarifaire, bénéficieront de la modulation suivante : 90 % en 2018, 91 % en 2019, 92 % en 2020, 93 % en 2021, 94 % en 2022 et 95 % à compter de 2023 ;

- Les établissements qui perçoivent moins de 90 % du résultat de l'équation tarifaire, ne verront pas s'appliquer de modulation.

Enfin, dès 2024, date à laquelle tous les établissements percevront la totalité de leurs forfaits globaux soins et dépendance, le seuil applicable sera de 95 % pour tous.

- **Seuils de modulation du forfait global de soins**

Après l'arrêté fixant les seuils de déclenchement de la modulation du forfait global dépendance pour les EHPAD, c'est au tour de l'[arrêté du 28 septembre 2017](#) fixant les seuils de modulation du forfait global de soins d'être publié au JO. Les seuils retenus sont identiques et les dispositions sont également applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

- **Financement des actions de la CNSA : Montants affectés en 2017**

Les montants affectés, pour 2017, au financement de certaines dépenses de la CNSA sont fixés par [un arrêté du 22 septembre](#). Ainsi, 20 millions d'euros sont consacrés au financement des dépenses d'animation et de prévention ainsi qu'aux frais d'étude et d'expertise dans les domaines de la prise en charge des personnes âgées dépendantes ou des personnes handicapées.

Aussi, un deuxième [arrêté](#) du même jour répartit, plus de 42,8 millions d'euros de crédits non consommés, constatés à la date de clôture de l'exercice 2016.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Actualisation du guide sur le circuit du médicament en EHPAD de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes**

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a actualisé son [guide](#) sur le circuit du médicament en EHPAD. Créé en 2012, cet outil d'aide à la prévention de la iatrogénie médicamenteuse s'adresse aux EHPAD ne disposant pas de PUI.

Le document a été agrémenté de grilles d'auto-évaluation pour permettre aux établissements d'identifier les risques et prévenir les erreurs médicamenteuses.

- **Des chambres de simulation pour agir contre la maltraitance ordinaire**

L'idée du Comité de Coordination de l'Evaluation Clinique et de la Qualité en Aquitaine (CCECQA) passe par la sensibilisation au travers de jeux de rôle professionnels et usagers afin de favoriser le repérage et la déclaration des événements indésirables des structures sanitaires et médico-sociales.

Dans ce sens, le CCECQA porte le projet de chambre de simulation pour agir contre la maltraitance ordinaire (CARMA). Ainsi, huit scénarios ont été élaborés : le lever (EHPAD), le repas (EHPAD), la production cuisine (ESAT), l'atelier sous-traitance (ESAT), la toilette (USLD), le repas (SSR), la nuit (médecine), le coucher (médecine)). Deux heures environ sont nécessaires. Tous les professionnels soignants et non soignants seront ensuite mobilisés pour devenir enquêteurs-observateurs et repérer les négligences mises en scène sur un temps fort de l'accompagnement.

Plus d'informations en suivant [ce lien](#).

- **MELOG-Repas : Le nouvel outil de l'ANAP**

L'ANAP propose un outil d'aide à la décision qui facilite l'exploration de nouvelles solutions organisationnelles, plus particulièrement dans le contexte de projets de coopération. Il s'adresse aux responsables de la fonction restauration, aux directeurs des services économiques et logistiques, aux chefs d'établissements sanitaires et médico-sociaux, publics et privés, ainsi qu'aux ingénieurs en organisation et logistique.

MELOG-Repas propose un ensemble d'indicateurs de performance pour comparer différentes situations sur une base homogène, tant à titre individuel que dans une démarche partenariale. Son utilisation est séquentielle en 3 étapes successives :

- Diagnostic initial : mieux se connaître et partager sa situation avec des partenaires ;

- Scénario de référence : réfléchir ensemble à un niveau de service et de qualité commun, en appréciant l'effort à mener pour l'atteindre ;

- Scénarios alternatifs : explorer ensemble d'autres hypothèses d'organisation des processus et des ressources sur les différents sites et mesurer les impacts pour chaque partenaire.

Les établissements sanitaires et médico-sociaux, sont tous concernés par des projets de mutualisation, d'externalisation ou de ré-internalisation de tout ou partie de la fonction restauration. Les enjeux couvrent un champ très large : qualité de service et de réponse aux besoins des usagers, dimensions économiques, technologiques, socio-organisationnelles, réglementaires et sécuritaires.

Plus d'information et téléchargement de l'outil sur le [site de l'ANAP](#).

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Situation « Explosive et intenable »**

Jeudi 19 octobre, le président de la République a été destinataire d'[une lettre](#) de l'AD-PA, également signée par cinq centrales syndicales (CFDT Santé-Sociaux, FO, CGT, CFTC et UNSA). Cette lettre dénonce une situation « explosive et intenable » (soins réalisés par des personnes non formées, augmentation des maladies professionnelles et accidents du travail, réforme de la tarification, disparition des contrats aidés, épisodes de grève...).

À suivre...

- **Lancement de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière : « Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver »**

À compter du 6 octobre, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débute. Cette campagne concerne plus de 12 millions de personnes pour qui la grippe représente un risque de complications parfois graves notamment pour les personnes de 65 ans et plus. En effet, plus de 90% des décès liés à la grippe (9 000 en moyenne en France) surviennent chez des personnes de plus de 65 ans.

Plus d'information sur le [site dédié](#).

- **Absorption de l'ANESM par la HAS**

Nous y voilà, le PLFSS 2018 acte officiellement le transfert au de l'ANESM au sein de la HAS au 1er avril 2018. Les réactions n'ont pas tardé essentiellement pour que la spécificité du secteur social et médico-social soit préservée.

À suivre...

- **Une charte de partenariat entre hôpitaux psychiatriques et EHPAD**

Christian Müller, président de la Conférence nationale des présidents de Commission Médicale d'Établissement (CME) de CH spécialisés (CHS) a présenté [une charte de partenariat entre les EHPAD et les établissements de psychiatrie](#) au cours de la 6^{ème} journée de la FHF dédiée aux enjeux de la psychiatrie et de la santé mentale.

Cette charte est présentée en douze points et peut servir de base à la rédaction d'une convention entre deux entités.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Enquête nationale de prévalence des infections associées aux soins et des traitements antibiotiques en EHPAD**

Inscrite dans le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias) 2015, cette première [enquête](#) nationale de prévalence des infections associées aux soins (IAS) et des traitements antibiotiques (ATB) en EHPAD a été mise en œuvre par le réseau CClin-Arlin dans le cadre du Réseau national d'alerte d'investigation et de surveillance des infections (Raisin) en partenariat avec Santé publique France.

Cette première enquête de prévalence a permis de fournir des données nationales de référence et se révèle utile pour dégager des pistes d'amélioration. La prévalence des résidents infectés est faible en comparaison des précédentes enquêtes françaises (HALT) ou étrangères. La répétition de cette enquête nationale tous les 5 ans permettra un suivi dans le temps de ces indicateurs.

- **S'inspirer des pratiques européennes**

En mars 2017, la CNSA lançait un appel à projets thématique intitulé « Et nos voisins européens, comment font-ils ? », l'idée étant d'identifier des pratiques inspirantes d'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Ainsi, la CNSA a reçu 20 projets et en a retenu 13 :

- 3 portent sur l'accompagnement des personnes polyhandicapées
- 4 sur l'accès et le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques
- 1 sur le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées dépendantes vivant en établissement
- 5 sur les organisations territoriales pour le maintien à domicile de personnes très dépendantes

Les porteurs envisagent d'étudier des dispositifs situés dans 13 pays d'Europe (Belgique, Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Espagne, Grèce, Suède, Danemark, Finlande, Norvège, Royaume-Uni et Pologne), chaque mission portant généralement sur plusieurs pays.

Ces missions d'étude et d'observation seront conduites dans les 12 prochains mois. Au total, la subvention de la CNSA s'élève à plus de 375 000 euros.

Ces missions d'étude ont la particularité de réunir des professionnels et des chercheurs. Dans certains cas, l'équipe associe aussi des financeurs (conseils départementaux ou agences régionales de santé) et des représentants d'usagers ou de familles. Les usagers sont parfois co-constructeurs de la mission d'étude, à parts égales avec les autres participants.

D'ici un an, la CNSA organisera un séminaire pour échanger sur les enseignements tirés sur les différentes thématiques et confirmer l'intérêt des missions d'étude pour transformer les pratiques. Elle diffusera les synthèses et les rapports sur son site internet. Plusieurs porteurs envisagent également de diffuser leurs conclusions dans leur réseau ou via des publications scientifiques, voire d'organiser des formations en direction des professionnels concernés.

Plus d'informations sur le site de la CNSA en cliquant sur le [lien suivant](#).

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **« Barométrie Ressources Humaines »**

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes publie un outil-guide [« Barométrie Ressources Humaines »](#) pour soutenir et accompagner les dirigeants et cadres des ESMS dans leurs pratiques de gestion des ressources humaines et de management de leurs équipes, au service de la qualité des prestations de soins et d'accompagnement.

15 fiches définissent des chemins d'analyse et de réflexion autour de thématiques cibles. La démarche d'analyse s'appuie les pratiques de terrain expérimentées par les professionnels et sur un choix d'indicateurs dont ceux du tableau de bord de la performance. Chaque fiche-thématique propose un questionnement et un diagnostic contextualisés. Les questions formulées ont vocation à guider les dirigeants vers un choix d'axes d'amélioration et de pistes d'action permettant ainsi d'alimenter le volet « ressources humaines » des projets d'établissement.

Afin de garantir la cohérence des démarches pilotées par l'ARS, l'outil-guide est articulé avec celles des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des évaluations internes-externes.

- **Résultats de l'enquête « Parlons Effectifs »**

La Fédération CFDT Santé Sociaux a publié [les résultats d'une enquête](#) en ligne menée du 13 au 19 mars 2017 sur les effectifs réels dans le cadre des travaux européens sur la dotation en personnel.

2 587 participants dont un quart provenant des EHPAD ont répondu aux 37 questions de l'enquête. Ils ont été interrogés sur leur situation personnelle et la situation des effectifs de leur service chaque jour. 600 d'entre eux ont souhaité s'exprimer librement sur leur journée de travail à travers la dernière question ouverte.

Les personnels concernés par cette enquête sont les infirmiers, infirmiers de bloc, infirmier anesthésistes, puéricultrices, aides-soignants, aides médico-psychologiques, auxiliaires de puériculture, agent de service faisant fonction d'aide-soignant et étudiants.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Projet de Loi de Finances 2018 et impact fiscal sur les résidents en EHPAD**

Pour que les personnes accueillies en EHPAD ne soient pas lésées, un amendement de compensation a été voté dans le cadre de l'examen à l'Assemblée nationale du PLF pour 2018. Tout d'abord, la hausse de 1,7 point de la CSG ne concernera que les résidents ayant un revenu fiscal de référence au moins égal à 14 375 € par part (soit une pension au moins égale à 1 400 € par mois pour une personne seule de plus de 65 ans et 1 200 € pour une personne de moins de 65 ans), ce qui devrait exclure de cette hausse, selon le gouvernement « 40 % des retraités ayant les revenus les plus faibles ».

Ainsi, environ 60 % des résidents en EHPAD ne subiront pas de hausse de CSG en raison de ressources limitées.

Pour les 40 % restants :

- Certains sont concernés par la réduction de taxe d'habitation soit parce qu'ils ont conservé un logement à l'extérieur, soit parce qu'ils paient une TH dans le logement dans leur établissement (en fonction du statut de l'EHPAD) ;

- Pour les autres (environ 10 à 15 %), dont le logement n'est pas en « jouissance exclusive », l'amendement entre en compte.

Par conséquent, au titre de chaque logement, un dégrèvement total de la taxe d'habitation sera accordé si le pensionnaire qui l'occupe remplit les conditions d'exonération prévues par l'article 1414 du code général des impôts. A défaut, un dégrèvement total ou partiel de la taxe d'habitation pourra être accordé si le pensionnaire remplit les conditions prévues par l'article 1414 A du même code ou par l'article 1414 C prévu par l'article 3 du PLF 2018.

Enfin, pour tous ceux qui ne paient pas de taxe d'habitation parce qu'ils en sont exonérés et qui, s'ils avaient plus de 1 400 euros de revenus par personne, subiraient une augmentation de CSG, le gouvernement envisage de procéder à une réduction fiscale qui sera normalement examinée en deuxième lecture.

À suivre...

- **Résultats de l'enquête d'évaluation du portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr**

La CNSA a souhaité réaliser un état des lieux pour mesurer l'efficacité de son portail pour les personnes âgées www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, son adéquation aux besoins de ses visiteurs et identifier d'éventuelles pistes d'amélioration.

C'est dans ce contexte que l'Institut BVA a mis en place une enquête quantitative par Internet auprès des visiteurs du portail.

Plus précisément, cette enquête avait pour objectifs :

- De caractériser le profil socio-démographique et comportemental des utilisateurs/visiteurs du portail

- De répertorier les motifs de la visite et les usages du portail

- D'évaluer la satisfaction des visiteurs et les déterminants de cette satisfaction

- D'identifier les attentes et les axes d'amélioration du portail

Globalement, le portail satisfait 89 % de ses visiteurs, et l'ensemble des résultats est consultable en suivant [ce lien](#).

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation : EPRD : Mode d'emploi**

Des formations-interventions sur mesure peuvent être programmées à votre convenance en fonction de votre besoin directement sur votre établissement.

Au programme, comprendre un EPRD, en déjouer les pièges, EPRD et stratégie...

Prenez contact au 05 61 06 91 65

- **Rencontres vieillissement à Toulouse les 8 et 9 novembre 2017**

Ces rencontres pluridisciplinaires sous la direction scientifique du Gerontopole, ont pour vocation d'apporter une formation intensive à l'ensemble des professionnels de santé. Pour plus d'informations concernant le programme, les inscriptions, veuillez consulter le [site](#).

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 04 68 52 22 22

- **France Alzheimer Hérault**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 04 67 06 56 10

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).
Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr
ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 05 56 40 13 13

Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne
Rédacteurs : Cyril Dechegne
Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr
avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à
info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».